

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-11-11

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 11 novembre 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Guy Larkin, Vincent Fontaine et Patrick Clowery

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2013
4. Suites au procès-verbal du 1^{er} octobre 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Dépôt du rapport du maire
7. Concert Orford sur la route 2014
8. Adoption du budget de la RIEM
9. Adoption du budget de la RIPI
10. Adoption du budget de la Régie du parc régional Massawippi
11. Nominations aux diverses Régies intermunicipales
12. Nomination pour les divers comités
13. Signataires pour les chèques de la municipalité
14. Membre de la Fédération québécoise de marche
15. Entente avec la Croix Rouge
16. Nomination maire suppléant
17. Téléphone cellulaire du maire
18. Avis de motion règlement 2013-11 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
19. Adoption des comptes à payer
20. Correspondance
21. Divers
22. Clôture de la séance

19 H ASSERMENTATION DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

13-11-11.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 15 et déclare la séance ouverte.

13-11-11.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté en laissant le point divers ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013 est adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.04 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-11-11.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Melançon indique à l'assemblée qu'il trouve étrange que l'ordre du jour ressemble à un procès-verbal. Monsieur Primeau lui fait part qu'il s'agit de la façon que nous procédons et qu'à chaque résolution l'accord des membres du conseil est demandé.

Madame Cynthia Daigneault pose des questions relatives à la vidange des fosses septiques et des nouvelles du mandat du groupe Info Conseil pour la vallée Massawippi, et une question quant à des études si elles ont été faites pour le projet Mont Hatley et les coûts de rénovation s'y rattachant. Monsieur Primeau informe que pour la vidange des fosses, il s'agit de vidanges partielles et non complètes, pour ce qui est de l'étude du groupe Info Conseil, le dossier est en cours de réalisation et pour ce qui est des coûts pour le bâtiment Mont Hatley, des évaluations de prix de rénovation ont été faites mais sans données complètes. Le tout sera fait dans les prochains mois.

Monsieur Mikael Auger demande, comme Mme Daigneault, le prix des rénovations à venir à Mont Hatley, soit les délais et un échéancier des travaux. Monsieur Primeau lui indique que le tout sera fait dans les prochains mois.

Monsieur Samuel Elkas félicite le nouveau conseil et souhaite bonne chance aux élus.

13-11-11.06

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

ANNÉE 2012

Les états financiers préparés par la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C. R.L. montreal, pour l'année 2012, un surplus de 350 963 \$.

ANNÉE 2013

Pour l'année 2013 le conseil a adopté un budget de 3 808 843\$ et fixé le taux de la taxe foncière générale à 0,41 \$ du 100 \$ d'évaluation, un taux de 0,045 \$ du 100 \$ d'évaluation (ainsi qu'un tarif de 163 \$ par logement) pour les services de la Sûreté du Québec, un taux de 0,057 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le service incendie, un taux de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immobilisations des routes et une taxe d'environnement de 0,005 \$ du 100 \$ d'évaluation. L'année devrait se terminer avec un surplus.

Voici la liste des montants octroyés au-dessus de 25 000 \$ (loi 175).

Construction DJL	Pavage Albert Mines	69 913 \$
Enviro Accès	Inventaire gaz à effet de serre	39 898 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	317 710 \$
R.I.P.I.	Protection incendie quote-part	105 000 \$
RIGDSRC	Enfouissement et putrescibles	50 600 \$
Sani-Estrie	Ordures/recyclage/putrescibles	149 088 \$
Sintra	Pavage chemin Albert Mines	97 333 \$
Stoddard Bruce Entreprises	Déneigement partie Sud	215 868 \$
Transport Jean-Luc Clément	Déneigement partie Nord	192 819 \$
Ville de Sherbrooke	Protection incendie quote-part	43 000 \$

ANNÉE 2014

La municipalité du Canton de Hatley continuera dans son projet de déménagement de ses bureaux administratifs ainsi que dans la création de locaux communautaires dans le bâtiment acquis de Mont Hatley. Il s'agit de l'année un d'un projet s'étalant sur trois années. L'aide de notre agente de développement de la Régie du Parc régional Massawippi sera d'une grande utilité pour l'obtention d'aide des gouvernements et des différents milieux afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables.

L'amélioration du réseau routier et son maintien représentent toujours une partie importante de notre budget. Afin de nous doter d'outils facilitant la prise de décision, la conception d'une politique de priorisation et de réalisation d'asphaltage de nos routes sera élaborée lors de la prochaine année.

Le raccordement en eau potable du secteur Hatley Acres à la nouvelle usine constituera une importante réalisation pour cette communauté. Elle se fera en

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

partenariat avec la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi, qui est composée de la municipalité du Canton de Hatley et du village de North Hatley.

Avec la troisième plus importante croissance dans la MRC, en ce qui a trait à la richesse foncière, il va de soi que le développement économique, qu'il soit résidentiel ou touristique, sera toujours d'actualité. Il est important que le tout se réalise dans la vision d'un développement durable et de protection de la ruralité.

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux en ce qui a trait à la sécurité civile, deux nouveaux schémas devront être conçus. Un nouveau pour la protection civile et une révision pour celui relatif à la protection contre les incendies, le tout en collaboration avec la MRC. Au niveau des incendies, l'achat d'un camion pompe en 2012 se voulait en conformité avec le schéma de couverture de risques soumis à la MRC et accepté par le gouvernement.

Nous continuerons à travailler en ce sens afin de respecter nos engagements.

Martin Primeau

13-11-11.07

CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE

ATTENDU QUE le Centre d'Arts Orford nous offre de participer à l'achat d'un concert d'« *Orford sur la route* » pour la période estivale 2014;

ATTENDU QUE le concert est offert avec la participation du Canton de Hatley et de Sainte Catherine de Hatley pour un montant de 1 250 \$ pour chacune des parties;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY DE SURSEOIR À LA
DÉCISION**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.08

ADOPTION DU BUDGET DE LA RIEM

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la régie intermunicipale des eaux Massawippi a présenté son budget 2014 aux municipalités membres pour un montant de 49 455 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, budget au montant de 49 455 \$ représentant une quote-part municipale de 9 545 \$ pour l'année 2014.

13-11-11.09

ADOPTION DU BUDGET DE LA RIPI

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection des incendies a présenté son budget 2014 aux municipalités membres pour un montant de 304 704 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale de protection contre les incendies, budget au montant de 304 704 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 132 576 \$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-11-11.10

ADOPTION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a présenté son budget 2014 aux municipalités membres pour un montant de 193 702 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de 193 702 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 33 120\$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.11

NOMINATION AUX DIVERSES RÉGIES INTERMUNICIPALES

ATTENDU QUE des nominations à diverses régies sont requises vu les changements des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres de la Régie des Eaux Massawippi, la Régie de la gestion des déchets de la région de Coaticook, la Régie incendie (RIPI) et la Régie du Parc régional Massawippi doivent être nommés;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme le maire et Jacques Bogenez et Claude B. Meilleur à la Régie des Eaux Massawippi, nomme le maire et Patrick Clowery à la Régie de gestion des déchets de la région de Coaticook, nomme le maire et Patrick Clowery à la Régie incendie (RIPI) et à la Régie du Parc régional Massawippi, le maire est le seul membre désigné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.12

NOMINATION POUR LES DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE des nominations à divers comités sont requises vu les changements des membres du conseil municipal;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme le maire et Jacques Bogenez au comité consultatif d'environnement, nomme le maire et Jacques Bogenez en remplacement de D'Arcy Ryan au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.13

SIGNATAIRES POUR LES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la signature du maire pour tous les documents de la municipalité doit être changée vu le changement au poste de maire;

ATTENDU QUE le nouveau maire est Monsieur Martin Primeau;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate Monsieur Martin Primeau, maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents et effets bancaires nécessaires pour la bonne et saine gestion de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.14

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ

ATTENDU QUE la municipalité désire être membre de la Fédération québécoise de la marche pour un coût de 40 \$ annuellement;

ATTENDU QU'en étant membre, la municipalité peut acquérir des brassards de sécurité au coût de 3 \$ taxes incluses au lieu de 5 \$ pour les non-membres ;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à ses citoyens des brassards comme protection pour toutes ses citoyennes et citoyens marcheurs;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de devenir membre de la Fédération Québécoise de la marche pour un coût annuel de 40 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.15

ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge permet d'établir les paramètres de collaboration en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente de « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge, la précédente prenant pris fin le 6 décembre 2013;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

QUE la municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

QUE la municipalité s'engage à verser un montant annuel équivalent à 0,20 \$ per capita (2053 citoyens) à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge. Le versement se fera dans les 30 jours suivant la signature de ladite entente et par la suite à chaque année pour la durée de l'entente;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.16

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE Monsieur Martin Primeau était le maire suppléant de la municipalité depuis le 1^{er} février 2013;

ATTENDU QU'à chaque huit (8) mois nous devons renommer le maire suppléant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme Sylvie Cassar mairesse suppléante de la municipalité du 11 novembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014 et représentant à la MRC Memphrémagog lors des absences du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.17

TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU MAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a un forfait corporation avec la firme TELUS et que la firme TELUS propose un crédit de 250 \$ si le maire fait partie de ce forfait;

ATTENDU QU'en étant maire, celui-ci peut faire partie du forfait corporatif donné par TELUS;

ATTENDU QUE le maire a des frais de 264 \$ afin de terminer son contrat personnel avec Bell Canada;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de rembourser le maire d'une somme de 250 \$ pour que celui-ci change de fournisseur cellulaire pour la firme TELUS;

QUE le conseil mandate la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.18

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2013-11 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS

CLAUDE B. MEILLEUR avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-11 abrogeant le règlement n° 2004-13 et ses amendements.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

13-11-11.19

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201300873 à 2013001023	252 685,84 \$
Salaires octobre 2013	36 422,86 \$

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 12 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-11-11.20

CORRESPONDANCE

Mise en demeure M. Robert Downey – chemin Highland changement d'avocat Me Annie Aubé, firme Martel, Brassard, Therrien, Couture

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

13-11-11.21

DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

13-11-11.22

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale